

APPROCHE A VUE

Visual approach

Ouverte à la CAP
Public air traffic

TOUSSUS LE NOBLE

Aérodrome/Aerodrome

AD 3 LFPN APP 01

30 DEC 21

		FATO : ALT 525 ft	ALT AD : 538 (20 hPa)	LFPN	
		LAT : 48 44 58 N	LAT : 48 44 59 N		VAR : 1°E (20)
		LONG : 002 06 14 E	LONG : 002 06 40 E		

ATIS : 127.480 ☎ 01 39 56 54 70

APP : NIL

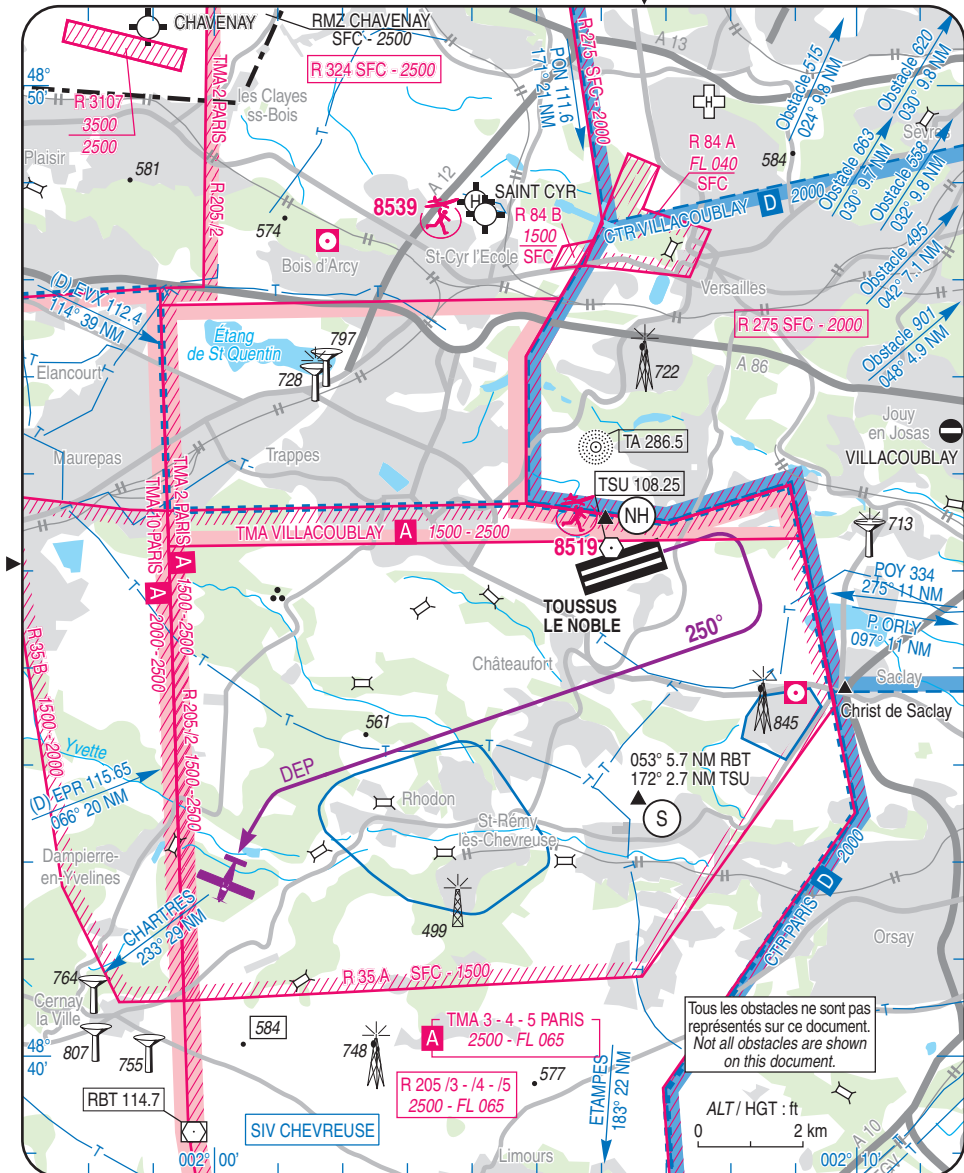
TWR : 120.750 - GND (SOL) : 122.130

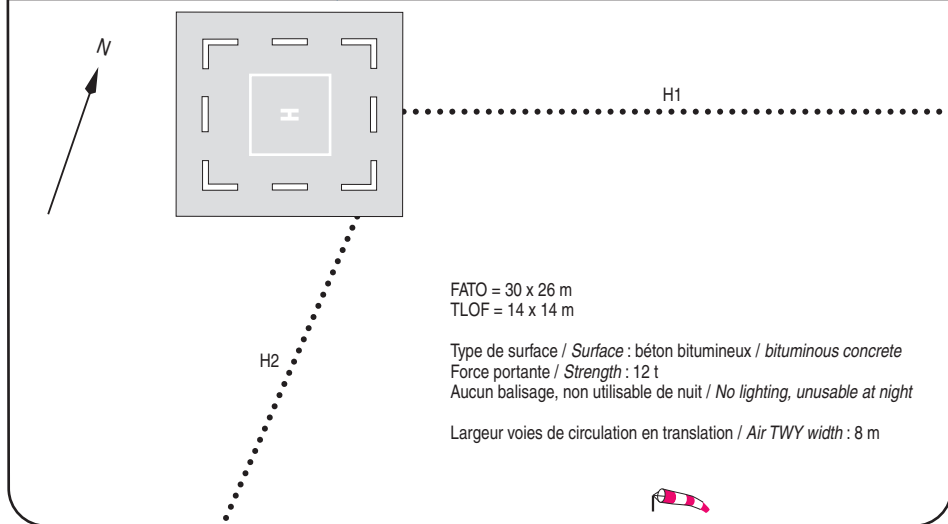
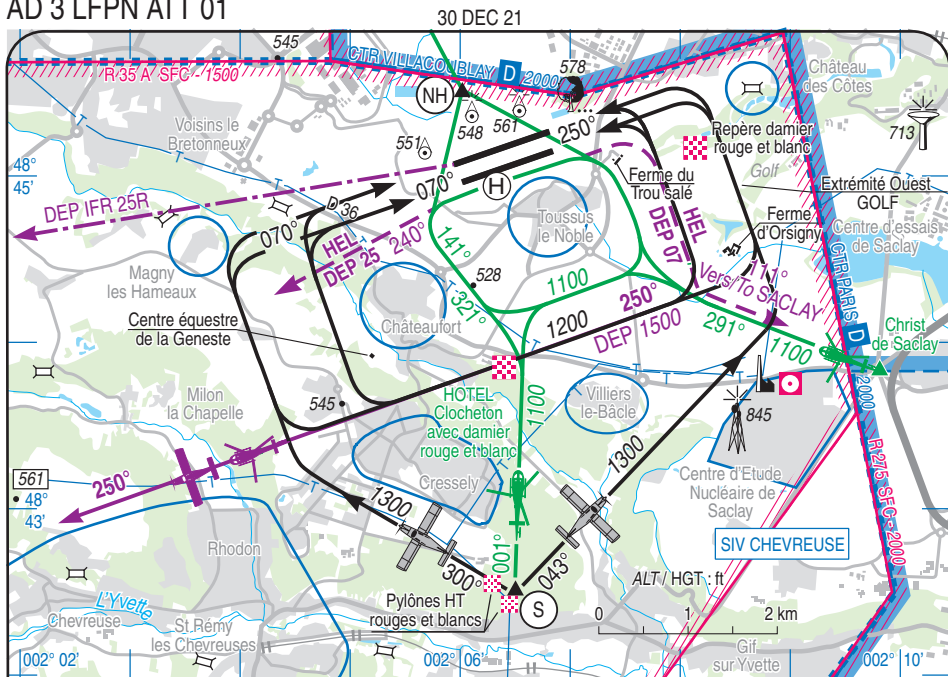
Absence ATS : A/A (120.750) FR seulement / only

EN SURFACE / ABOVE GROUND

VDF

ILS/DME RWY 25R - TNO 110.15





Aides lumineuses :

Ligne APCH RWY 25 R : HI / BI
RWY 25 R et 07 L : HI / BI
RWY 25 L / 07 R : BI
PCL 25 R / 07 L hors HOR ATS uniquement dans le créneau
0500-2130 (ETE : - 1 HR)

Lighting aids :

APCH line 25 R : LIH / LIL
RWY 25 R and 07 L : LIH / LIL
RWY 25 L / 07 R : LIL
PCL RWY 25 R / 07 L out of ATS SKED only in slot
0500-2130 (SUM : - 1 HR)



TOUSSUS LE NOBLE

Consignes particulières / Special instructions

CONDITIONS D'UTILISATION DE L'AD

1. Conditions générales

AD réservé aux ACFT munis de radio.

2. Restrictions d'exploitation

AD interdit à tout trafic de 2130 à 0500.
(ETE : - 1 HR).

AD interdit aux ACFT dont la masse au décollage est supérieure à 12 t.

AD réservé aux VFR basés de 0500 à 0600
(ETE : - 1 HR).

Volts touristiques d'une durée inférieure à 20 minutes interdits.

Plages de silence, du 1er Avril au 30 Septembre, le dimanche et les jours fériés de 1100 à 1400.
(ETE : - 1 HR) :

- AD interdit à tout trafic d'aéronefs à motorisation thermique. Cette disposition ne s'applique pas aux aéronefs exploités dans le cadre d'évacuation sanitaire, à caractère d'urgence.

- Les points fixes sont interdits.

- Le travail au sol est interdit.

- La circulation de surface est uniquement autorisée pour déplacement de point de parking ou vers l'atelier de maintenance.

Du 1er Avril au 30 Septembre, les samedi, dimanche et jours fériés, les vols d'entraînement et les vols touristiques circulaires sans escale de moins d'une heure, à destination et/ou départ de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, sont interdits pendant les plages horaires suivantes :

- Les samedis, avant 0800, entre 1100 et 1500 et après 1900 (ETE : -1 HR) ;

- Les dimanches et jours fériés, avant 0900, entre 1400 et 1500 et après 1800 (ETE : -1 HR).

En dehors des HOR du contrôle d'aérodrome, aérodrome réservé aux aéronefs VFR et IFR basés en A/A selon consignes locales.

En dehors des HOR du contrôle d'aérodrome, aérodrome interdit aux aéronefs non basés VFR et IFR sauf dérogation obtenue auprès de la DSAC NORD.

3. Conditions d'utilisation ULM

Activité ULM de classe 6 selon dispositions de l'arrêté du 12 Juillet 2019.

Indiquer la classe d'ULM au premier contact.

DANGERS A LA NAVIGATION AERIENNE

Trafic IFR significatif.

A l'arrivée et au départ, il est recommandé d'éviter le survol du VOR RBT en raison de la concentration de trafic à la verticale de ce moyen radio.

AD OPERATING CONDITIONS

1. General conditions

AD reserved to radio-equipped ACFT.

2. Operating restrictions

AD prohibited to all air traffic from 2130 to 0500.
(SUM : - 1 HR).

AD prohibited for aircraft with a take-off weight over 12 t.

AD reserved for home-based VFR aircraft from 0500 to 0600 (SUM : - 1 HR).

Tourist flights with duration shorter than twenty minutes are prohibited.

Silence periods, from 01 APR to 30 SEP, SUN and public HOL from 1100 to 1400.
(SUM : - 1 HR) :

- AD prohibited for all thermal powered ACFT traffic, except ACFT operated for aeromedical transport, with emergency characteristic.

- Run-up prohibited.

- Ground level work prohibited.

- Taxiing is authorized only for moving on apron or toward maintenance workshop.

From 01st APR to 30th SEP, Saturdays, Sundays and public holidays, training flights and circular scenic flights without stopover time of less than one hour, to and/or from Toussus-le-Noble aerodrome are prohibited during the following periods :

- Saturdays, before 0800, between 1100 and 1500 and after 1900 (SUM : -1 HR) ;

- Sundays and public holidays, before 0900, between 1400 and 1500 and after 1800 (SUM : -1 HR).

Outside ATS SKED, AD reserved for A/A based VFR and IFR ACFT according to local instructions.

Outside aerodrome control SKED, aerodrome prohibited to non home-based VFR and IFR ACFT except with derogation given by DSAC NORD.

3. ULM operating conditions

ULM activity of class 6 with the provisions of order of 12 July 2019.

Communicate ULM class at first contact.

AIR NAVIGATION HAZARDS

Significant IFR traffic activity.

On arrival and departure, it is recommended to avoid flying over RBT VOR due to heavy traffic overhead this beacon.



TOUSSUS LE NOBLE

PROCEDURES ET CONSIGNES PARTICULIERES

1. Respect des circuits publiés

Hors cas de sécurité immédiate, il est demandé aux usagers de l'aérodrome de respecter strictement les circuits publiés.

Le survol des zones cerclées en bleu figurant sur les volets approche et atterrissage de la carte de vol à vue est interdit, sauf si des motifs de sécurité l'exigent et en cas d'incompatibilité avec une instruction des services du contrôle de la circulation aérienne.

2. Restrictions des tours de piste

Tours de piste hélicoptères limités aux vols techniques.

Vols techniques en tours de piste interdits pendant les plages horaires suivantes : (ETE : - 1 HR).

- Du 1er Avril au 30 Septembre, le samedi de 1100 à 1500 et de 1900 à 2130.

- Du 1er Avril au 30 Septembre, le dimanche et les jours fériés de 1400 à 1500.

- Toute l'année, pendant la nuit aéronautique.

3. Procédures et consignes permanentes

A l'arrivée et au départ, il est demandé aux usagers de prendre en compte la nécessité de minimiser les effets du bruit de l'hélicoptère.

Points de report

Aide à l'identification de l'arrivée vers le point S via deux pylônes ligne HT peints en rouge et blanc.

Passer entre les deux pylônes au plus proche du pylône Sud.

PROCEDURES AND SPECIAL INSTRUCTIONS

1. Compliance with the published traffic patterns

Except safety emergency, users have to comply strictly with the published traffic patterns.

Overflight of the blue-circled areas represented on the APP and ATT visual flights charts is prohibited, except for safety reasons and in the event of incompatibility on ATC clearance.

2. Traffic patterns restrictions

Helicopters traffic patterns limited to technical flights.

Technical flights in traffic patterns prohibited during the time following slots : (SUM : - 1 HR).

- From 01st APR to 30th SEP, SAT from 1100 to 1500 and from 1900 to 2130.

- From 01st APR to 30th SEP, SUN and public HOL from 1400 to 1500.

- All year round, during the aeronautical night.

3. Procedures and permanent instructions

On arrival and departure, users have to take into account the necessity to minimize noise pollution.

Reporting points

Identification aid of arrival to point S via two pylons of high voltage line painted in red and white.

Fly between the two pylons as close as possible to the South pylon.

Point	Coordonnées Coordinates	Noms Names
S	48° 42' 35"N 002° 06' 37"E	Coteau Nord de la vallée de Chevreuse entre Gif-sur-Yvette et St-Rémy-les-Chevreuse Northern hill of "vallée de Chevreuse" between Gif-sur-Yvette and St-Rémy-les-Chevreuse
NH	48° 45' 33"N 002° 06' 00"E	

Circuits de piste

Après intégration à l'arrivée, suivre le circuit hélicoptères en maintenant le plus longtemps possible 1100 ft AMSL.

Circulation au sol

Roulage interdit hors RWY et TWY.

La demande de mise en route est obligatoire en zone Est.

La voie de circulation E3 n'est pas utilisable par les hélicoptères.

Le stationnement des hélicoptères sur le parking non revêtu est interdit.

Traffic patterns

After integration on arrival, follow helicopter pattern while maintaining 1100 ft AMSL as far as possible.

Ground traffic

Taxiing is prohibited outside RWY and TWY.

Start-up request is mandatory in East zone.

TWY E3 unusable by helicopters.

Helicopter parking is forbidden on unpaved apron.



TOUSSUS LE NOBLE

← 4. Procédures et consignes spécifiques en présence des services ATS

Conditions applicables dans la LF-R 35

- Les minimums VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages sont ceux applicables en espace aérien de classe G.

- Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR dans la circulation d'aérodrome.

- Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR en dehors de la circulation d'aérodrome.

- Dérogations à l'obligation de transpondeur : PPR TOUSSUS TWR.

Procédures départ

Après un décollage de TOUSSUS, en sortie de zone réglementée R35A, garder le code transpondeur alloué par l'organisme de contrôle de Toussus si vous désirez contacter CHEVREUSE, sinon afficher 7000 au transpondeur.

• DEPART 07

- DEP plateforme 07 et piste 07R .

Tourner à droite après la ferme située 1000 m après les pistes.

Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1500 ft AMSL (altitude à atteindre, dans la mesure du possible, avant le milieu de vent arrière).

Les manœuvres de dépassement s'effectuent à l'extérieur du circuit.

En fin de vent arrière, suivre RM 250°.

← Après les agglomérations de Rhodon et Chevreuse, virer à gauche et sortir de la LF-R 35 au Sud de Dampierre-en-Yvelines pour éviter d'interférer avec les approches finales IFR et les longues finales VFR.

- DEP piste 07L : tourner en vent traversier extérieur afin de ne pas interférer avec les montées initiales de la piste 07R, puis rejoindre le départ plateforme défini ci-dessus en vent arrière.

• DEPART 25

- DEP plateforme : au passage du travers de l'extrémité de piste, altération de route de 10° à gauche pour suivre la RM 240°. Monter vers 1500 ft AMSL.

- DEP piste 25L : Monter dans l'axe vers 1500 ft AMSL.

- DEP piste 25R : Monter dans l'axe vers 1500 ft AMSL ; contourner Magny-les-Hameaux par le Nord en restant au Sud de Voisins-le-Bretonneux.

4. Procedures and special instructions during ATS SKED

Applicable conditions in LF-R 35

- Visibility and distance from clouds VMC minima are those applicable in G class airspace.

- Control, flight information and alert services are provided by TOUSSUS TWR in AD traffic.

- Only flight information and alert services are provided by TOUSSUS TWR outside the AD traffic.

- Exemptions from mandatory transponder : PPR TOUSSUS TWR.

Departure procedures

After TKOF from TOUSSUS, leaving LF-R35A, keep squawk given by TOUSSUS TWR if you want to contact CHEVREUSE or squawk 7000.

• DEPARTURE RWY 07

- DEP from platform 07 and runway 07R.

Turn right after the farm located 1000 m past the runways.

Climb in the helicopter departure pattern to 1500 ft AMSL (altitude to be reached, as far as possible, before mid downwind leg).

Passing maneuvers are performed outside the pattern.

At end of downwind leg, follow MAG 250°.

After Rhodon and Chevreuse towns, turn left to exit LF-R 35 through South of Dampierre-en-Yvelines to avoid interfering with IFR final approaches and VFR long final approaches.

- DEP from runway 07L : turn on external cross wind leg so as not to interfere with initial climbing aircraft from runway 07R, then join the down wind platform departure defined above.

• DEPARTURE RWY 25

- DEP from platform : when overflying the runway end, route alteration by 10° to the left to follow MAG 240°. Climb up to 1500 ft AMSL.

- DEP from runway 25L : Climb straight ahead up to 1500 ft AMSL.

- DEP from runway 25R : Climb straight ahead up to 1500 ft AMSL ; avoid Magny-les-hameaux by the North staying in the South of Voisins-le-Bretonneux.



TOUSSUS LE NOBLE

• DEPART vers "Christ de Saclay".

- DEPART 07 vers "Christ de Saclay"

Après l'envol, virage à droite après la ferme située 1000 m après les pistes. Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1100 ft AMSL.

En fin de vent traversier suivre la RM 111° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100 ft AMSL.

En cas de départ de la piste 07L ; tourner en vent traversier extérieur, puis rejoindre la trajectoire définie ci-dessus.

- DEPART 25 vers "Christ de Saclay"

Après la limite Ouest de l'AD, virage à gauche pour rejoindre la RM 141° en montée pour atteindre dès que possible 1100 ft AMSL en suivant le circuit hélicoptère.

En cas de départ de la piste 25R, suivre le circuit avion.

En fin de vent arrière, prendre RM 111° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100 ft AMSL.

DEPART NH - WH1

Suivre clairance du contrôle vers NH, rejoindre WH1 et suivre l'itinéraire vers IH2.

- Avant le début des plages de silence : anticiper le départ sous risque de se voir refuser l'obtention de la clairance de décollage.

Conditions requises pour l'utilisation de la trajectoire de raccordement nord entre LFPN et WH1 :

- Services ATS assurés à Toussus-le-Noble et services ATS non assurés à Villacoublay.

- De jour uniquement.

- VH ≥ 1500 m et plafond à Toussus ≥ 1500 ft.

- Utilisable uniquement au départ et à destination de Toussus-le-Noble.

- Transit interdit.

- Trajectoire NH <-> WH1 utilisable uniquement pour raccordement à l'itinéraire dérogatoire WH1 <-> IH2.

- Transpondeur obligatoire.

Procédures arrivée

• ARR 07/25 par S

5 minutes avant S, contacter CHEVREUSE INFO, ou TOUSSUS si le SIV CHEVREUSE est inactif.

Entrer dans la LF-R 35 par le secteur Sud/Sud-Ouest.

Se reporter obligatoirement au point S à 1100 ft AMSL.

Possibilité sur demande et après accord des services ATS d'arriver au point S à 1500 ft AMSL.

Puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 001° vers le point de report HOTEL, en tenant compte des aéronefs en vent arrière à 1200 ft AMSL ou au départ 07 à 1500 ft AMSL.

• DEPARTURE "Christ de Saclay".

- DEPARTURE RWY 07 towards "Christ de Saclay"

After lift-off, turn right after the farm located 1000 m past the runways. Climb in helicopter departure pattern to 1100 ft AMSL.

At end of cross wind leg, follow MAG 111° to "Christ de Saclay" point, while maintaining 1100 ft AMSL.

In case of departure from runway 07L ; turn on external cross wind leg, then join the track defined above.

- DEPARTURE RWY 25 towards "Christ de Saclay"

Past the Western limit of the AD, turn left to join MAG 141° climbing to reach 1100 ft AMSL as soon as possible following the helicopter pattern.

In case of departure from runway 25R, follow the aeroplane pattern.

At end of downwind leg, follow MAG 111° to "Christ de Saclay" point, while maintaining 1100 ft AMSL.

DEPARTURE NH-WH1

Follow ATC clearance to NH, join WH1 and follow route to IH2.

- Before the beginning of silence periods, anticipate the departure otherwise TKOF clearance could be refused.

Required conditions to use the north route joining LFPN and reporting WH1 :

- ATS services provided at Toussus-le-Noble AD and ATS services not provided at Villacoublay AD.

- In the daytime only.

- Horizontal visibility (VH) ≥ 1500 metres and cloud ceiling at Toussus ≥ 1500 ft.

- For use by helicopters departing from or going to Toussus-le-Noble only.

- Transit prohibited.

- Route NH <-> WH1 usable only to join overriding route WH1 <-> IH2.

- Transponder mandatory.

Arrival procedures

• ARR 07/25 through S point

5 minutes before S, contact CHEVREUSE INFO or TOUSSUS TWR if CHEVREUSE SIV is inactive.

Enter LF-R 35 through South/South-West sector.

Compulsory report at S point at 1100 ft AMSL.

Possibility on request and after agreement from ATS services to arrive at S point at 1500 ft AMSL.

Then follow connecting pattern to helicopter circuit as per MAG 001° towards HOTEL report point, considering ACFT in downwind leg at 1200 ft AMSL or on departure 07 at 1500 ft AMSL.



TOUSSUS LE NOBLE

En 07, sur la trajectoire définie entre le point HOTEL et l'AD, suivre strictement les RM indiquées afin de se maintenir à bonne distance des villages de Toussus-le-noble et Chateaufort.

• ARR 07 directe

Une APP directe est possible sur proposition du contrôle ou demande du pilote.

5 minutes avant LF-R35, contacter CHEVREUSE INFO, ou TOUSSUS si le SIV CHEVREUSE est inactif.

La longue finale s'effectue, dans la mesure du possible, dans l'axe de piste pour éviter d'interférer avec des départs VFR.

APP VFR directe 07L : contourner le cercle bleu de Magny les Hameaux par le Nord.

• ARR "Christ de Saclay" 07/25

Se présenter à la verticale du "Christ de Saclay" à 1100 ft AMSL, puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 291°.

ARRIVEE WH1 - NH

Suivre l'itinéraire IH2 <-> WH1 puis rejoindre NH à 1500 ft AMSL, intégration circuit FATO suivant clairance du contrôle.

ARRIVEE avant le début des plages de silence

Se présenter à l'entrée de la LF-R 35 au plus tard à 1055 (ETE : - 1 HR). Prévoir au besoin un déroutement.

ARRIVEE après la fin des plages de silence

Se présenter à l'entrée de la LF-R 35 au plus tôt à 1355 (ETE : - 1 HR). Gérer le vol afin d'éviter toute attente au voisinage de la LF-R 35.

Circulation au sol

Les aéronefs libérant la piste 07R/25L par le TWY S1 doivent maintenir la position avant les pointillés avant d'engager les servitudes du TWY S.

5. Procédures et consignes spécifiques en l'absence des services ATS

- LF-R 35 inactive.
- SIV CHEVREUSE inactif.
- Itinéraire NH - WH1 non utilisable.
- Tours de piste hélicoptères interdits.
- Exercices particuliers interdits.
- Vols locaux de moins de vingt minutes interdits.
- Arrivée obligatoire par le point S.
- Si la piste en service est connue en exploitant les messages d'auto-information, arriver au point S à 1100 ft AMSL puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 001° vers le point de report HOTEL.
- Si la piste en service n'est pas connue, arriver au point S à 1500 ft AMSL pour effectuer une verticale afin de procéder à l'examen de l'aérodrome puis s'intégrer dans le circuit hélicoptères en début de vent arrière.

On RWY 07, on path defined between HOTEL point and AD, follow strictly indicated MAG tracks in order to keep distant from Toussus-le-noble and Chateaufort villages.

• Direct ARR 07

A direct APP is possible upon ATC proposal or pilot request.

5 minutes before LF-R35, contact CHEVREUSE INFO or TOUSSUS TWR if CHEVREUSE SIV is inactive.

The long final approach is performed, as far as possible, in the runway axis to avoid interfering with VFR departures.

Direct VFR APP 07L : go around the blue circle of Magny les Hameaux from the North.

• "Christ de Saclay" ARR 07/25

Approach overhead "Christ de Saclay" at 1100 ft AMSL, then follow the route connecting to the helicopter pattern on MAG 291°.

ARR WH1 - NH

Follow route IH2 <-> WH1 and join NH at 1500 ft AMSL, integrate FATO pattern according to ATC clearance.

ARRIVAL before the beginning of silence periods

Call at the entry of LF-R 35 at the latest at 1055 (SUM : - 1 HR). If necessary, foresee a diversion.

ARRIVAL after the end of silence periods,

Call at the entry of LF-R 35 at the soonest at 1355 (SUM : - 1 HR). Manage the flight in order to avoid holding in the vicinity of the LF-R 35.

Ground traffic

ACFT exiting RWY 07R/25L via TWY S1 must hold position before the dotted lines before taxiing on TWY S servitudes.

5. Procedure and special instructions in the absence of ATS

- Inactive LF-R 35.
- SIV CHEVREUSE inactive.
- Route NH-WH1 unusable.
- Helicopter circling is prohibited.
- Particular training forbidden.
- Local flights with duration shorter than twenty minutes are prohibited.
- Compulsory arrival by S point.
- If the RWY in use is known by A/A, arrive at S point at 1100 ft AMSL then follow the path to connection to helicopter traffic circuit according to MAG 001° to HOTEL report point.
- If the RWY in use is unknown, arrive at S point at 1500 ft AMSL to fly overhead for AD recognition then join the helicopter traffic circuit at the beginning of the downwind leg.



TOUSSUS LE NOBLE

L'attention des pilotes est attirée sur la possibilité de DEP 07 en vent arrière à 1500 ft AMSL.

- Céder la priorité aux aéronefs IFR en approche directe sur la piste 07L/25R.

6. Procédures VFR de nuit

Procédure permanente "VFR de nuit"

FATO non balisé.

Eviter le survol des agglomérations et effectuer un circuit adapté à 1500 ft AMSL.

Au départ, procédures identiques à celles de jour.

Procédure spécifique en présence des services ATS "VFR de nuit"

En présence ATS : les 2 pistes sont utilisables.

A l'arrivée, en présence des services ATS contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la LF-R 35.

Procédure spécifique en l'absence des services ATS "VFR de nuit"

En l'absence ATS : utiliser piste 07L/25R uniquement.

CONSIGNES PARTICULIERES DE RADIOCOMMUNICATION

Consignes de radiocommunication spécifiques en présence des services ATS

A l'arrivée, pendant les HOR ATS, les hélicoptères contactent directement TOUSSUS Sol une fois l'atterrissage effectué sur la plateforme ou la piste dégagée, pour demander la clairance de translation ou roulage.

• Panne de radiocommunication :

- Avant la LF-R 35 : ne pas entrer sauf si une autorisation a été obtenue.

- Après avoir obtenu l'autorisation de pénétration dans la LF-R 35, si la piste n'a pas été attribuée, se présenter de jour pour la plateforme, de nuit pour la RWY 07R/25L, selon la piste en service annoncée par l'ATIS.

• Panne radio sur la trajectoire de raccordement nord entre LFPN et WH1 :

- ARR : quel que soit l'endroit où la panne radio se produit, poursuivre sur l'itinéraire vers la verticale de Toussus-le-Noble à 1500 ft AMSL et s'intégrer dans le circuit de la FATO.

- DEP : Avant --> WH1 faire 1/2 tour à 1500 ft AMSL et s'intégrer dans le circuit de la FATO.

Après WH1 --> poursuivre sur l'itinéraire.

Consignes de radiocommunication spécifiques en l'absence des services ATS

A l'arrivée, en l'absence des services ATS, clôture du plan de vol VFR et IFR obligatoire au 01 56 30 13 01 (BRIA).

EQUIPEMENT AD

Equipement de surveillance du trafic : AD équipé d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

The attention of pilots is drawn to the possibility of DEP 07 at downwind operating at 1500 ft AMSL.

- Give way to IFR ACFT in direct final on RWY 07L/25R.

6. Night VFR procedures

"Night VFR" permanent procedure

FATO not beacons.

Avoid flying over towns and follow an adapted pattern at 1500 ft AMSL.

On departure, procedures are identical to daytime procedures.

Specific procedure during ATS services "Night VFR"

During ATS services : the two runways are usable.

On arrival, during ATS services, contact TOUSSUS no later than 3 minutes before LF-R 35.

Specific procedure in the absence of ATS "Night VFR"

In the absence of ATS : use only runway 07L/25R.

SPECIAL RADIOCOMMUNICATION INSTRUCTIONS

Specifics radiocommunication instructions during ATS SKED

On arrival, during ATS SKED, helicopters shall contact TOUSSUS Ground directly, once landed on the platform or when runway vacated to request translation or taxi clearance.

• *Radiocommunication failure :*

- Before the LF-R 35 : do not enter unless a clearance was obtained before.

- After obtaining the authorization to enter the LF-R 35, if the runway has not been allocated, approach by day for platform or at night for RWY 07R/25L, according to runway in use announced by ATIS.

• *Radio communication failure during route joining LFPN and WH1 :*

ARR : wherever the failure occurs, follow on the route to join the LFPN overhead tower at 1500 ft AMSL and integrate the FATO pattern.

DEP : Before WH1 --> make a 180° at 1500 ft AMSL and join FATO pattern.

After WH1 --> follow on the route.

Special radiocommunication instructions outside ATS SKED

At arrival, in the absence of ATS, IFR and VFR FPL closure is mandatory . TEL : 01 56 30 13 01 (BRIA).

AD EQUIPMENT

Traffic surveillance equipment : AD equipped with a radar display (see AD 1.0).



TOUSSUS LE NOBLE

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
 UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / *UTC WIN ; SUM SKED : -1HR*

- 1 - **Situation / Location** : 6 km SSW Versailles (78 - Yvelines).
- 2 - **ATS** : 0600 - 2130.
SNA RP : Service de contrôle TEL : 01 39 56 34 75 - FAX : 01 39 56 43 26.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Agréé (voir aides lumineuses) / *Approved (see lighting aids)*.
- 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Paris Aéroports
 Direction du Bourget et des aérodromes d'aviation générale.
 Le Bourget, Bt Paul Bert
 TEL permanence : 06 69 58 04 03.
 Informations Redevances Aéronautiques
<https://www.parisaeroport.fr/entreprise/services-aux-compagnies-aeriennes/tarifs-redevances>
 TEL : 01 74 25 49 58 ou 01 48 62 07 51
- 5 - **CAA** : Délégation Ile de France (voir / see GEN).
- 6 - **BRIA** : LE BOURGET (voir / see GEN).
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / see GEN 12.
- 8 - **MET** : VFR : voir / see GEN VAC ; IFR : voir / see AIP GEN 3.5 ; Station:
 service MET disponible auprès du centre d'Orly / *MET service available at the Orly Center*.
 TEL : 01 75 64 22 46.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : - VOLS INTRA SCHENGEN ET UE :
 Autorisés sous conditions de franchises (Capitaux et marchandises)
 internet : www.douanes.gouv.fr
 - VOLS HORS SCHENGEN (ROYAUME UNI, IRLANDE, ROUMANIE,
 BULGARIE, CHYPRE, CROATIE) OU HORS UE : Interdit.
 - *FLIGHT WITHIN SCHENGEN AND UE :*
Authorized under conditions of franchises (funds and merchandise)
website : www.douanes.gouv.fr
 - *FLIGHT OUTSIDE SCHENGEN (UNITED KINGDOM, IRELAND,
 ROMANIA, BULGARIA, CYPRUS, CROATIA) OR OUTSIDE EU:*
prohibited.
- 10 - **AVT** : Carburants / *Fuel* : 100 LL - JET A1.
 Lubrifiants / *Lubricants* : 80 - 80 D - 100 - 100D - Aéro DM - Aéroturbine.
 0600-2000 Extension possible jusqu'à 2100 sur PN de 4 HR / *Possible extension until 2100 PN 4 HR*.
 Cartes de crédit / *credit cards* TOTAL, American Express, VISA, UVAIR.
 Paiement en espèces / *cash payment* TEL : 01 39 56 31 26.

18 JUN 2020

**TOUSSUS LE NOBLE**

- 11- **RFFS** : 0530 - 2130. TEL : 01 39 56 46 58
Niveau 3 : pendant HOR RFFS si ATS assuré.
Niveau 1 : si ATS non assuré et en dehors des HOR RFFS.
Level 3 : during RFFS SKED if ATS provided.
Level 1 : if ATS not provided and outside RFFS SKED.
- 12- **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : Occasionnel / Random .
- 13- **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : Possible.
- 14- **Réparations / Repairs** : Monomoteurs et bimoteurs ; avions et hélicoptères.
Single and twin engines ; ACFT and helicopters.
- 15- **ACB** : Divers de la région parisienne / *Various of Paris region.*
- 16- **Transports** : Taxis et autobus / *Taxis and bus.*
- 17- **Hôtels, restaurants** : Sur l'AD et à proximité / *On AD and in the vicinity.*
- 18- **Services d'assistance / Handling services** : Assistance / *Handling* ;
Clean Aero Service TEL : +33 6 82 09 46 32.
- 19- **Accueil commercial / Commercial assistance**: Air affaires assistance
TEL : +33 6 08 25 26 49 – FAX : +33 1 39 56 54 12
E-mail : airaffairesassistance@wanadoo.fr